**UBAtc**

**Union belge pour l'Agrément technique dans la construction**
c/o Ministère des Communications et de l'Infrastructure
Administration de la Circulation routière et de l'Infrastructure, Service Qualité
Direction Agrément et Spécifications,
rue de la Loi 155 B - 1040 Bruxelles Tél. : 02/287.31.53, Fax : 02/287.31.51
**Membre de l'Union européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc)**

**01/1814**

Valable du 06.08.2001
au 05.08.2004

**AGREMENT TECHNIQUE AVEC CERTIFICATION**

# Système de fenêtres en PVC PROFEL

PROFEL N.V.

Haltstraat 87 Industrieterrein B-3900 OVERPELT
Tél. 011/809800 Fax 011/809801

## DESCRIPTION

**4.3**
Façades Gevels
Fassaden Façades

La description est celle de l'agrément technique ATG 98/1814 pour le "système de fenêtres fixes, de fenêtres et de portes fenêtres ouvrant à la française et oscillo-battante, à simple et double ouvrant dont l'ouvrant et le dormant sont constitués de profilés extrudés en PVC rigide et de teinte blanche" PROFEL, agrément avec certification des profilés en PVC, qui fait partie intégrante du présent agrément.

## AGREMENT

**Décision**

Vu l'Arrêté ministériel du 6 septembre 1991 relatif à l'organisation de l'agrément technique et à l'établissement de spécifications-types dans la construction (*Moniteur belge* du 29 octobre 1991).

Vu les agréments techniques ATG 94/1814 et ATG 98/1814.

Vu les directives communes de l'UEAtc pour l'agrément de fenêtres.

Vu les directives communes de l'UEAtc pour l'agrément de fenêtres en PVC.

Vu les spécifications techniques unifiées STS 52.0 "Menuiseries extérieures - Spécifications générales" et les STS 52.12 "Menuiseries extérieures en PVC".

Vu la demande d'agrément introduite par la firme PROFEL pour les fenêtres et les portes fenêtres PROFEL.

Vu l'avis du groupe spécialisé "Façades" de la Commission d'agrément technique, formulé lors de sa réunion du 8 juin 2001 sur la base du rapport présenté par le Bureau exécutif "Façades" de l'UBAtc.

Vu la convention signée par le fabricant par laquelle celui-ci se soumet au contrôle suivi du respect des conditions du présent agrément.

L'agrément technique est délivré à la firme PROFEL pour son système de fenêtres, compte tenu de la description et des conditions qui précèdent.

Cet agrément est soumis à renouvellement le 5 août 2004.

Bruxelles, le 5 août 2001.

Le Directeur général,
H. COURTOIS

**BUtgb "Gebouwen" :** DGV - SECO - WTCB en de Gewesten met medewerking van de gespecialiseerde instelling UG.
**Bureau exécutif "Façades"** : MM. Nelissen (DAS), Dupont (CSTC), Longuet (SECO), Huwel (UG), Mme Verstraeten (SECO).